



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU VAUCLUSE  
COMMUNE DE JONQUERETTES

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2023

Envoyé en préfecture le 04/04/2023  
Reçu en préfecture le 04/04/2023  
Publié le  
ID : 084-218400554-20230323-02202311-DE



## Séance du 23 mars 2023

*L'an deux mille vingt-trois à 20 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel BELLEGARD, MAIRE*

Date de convocation : 17 mars 2023

### Présents :

Daniel BELLEGARDE, Dominique ANCEY, Pascale VERHNES, Marc MUSCAT, Sandrine GAS, Gilbert CHAZAL, Lydia ZIADE, Brigitte NEF, Patrice RUBEAUX, Valérie RUBEAUX, Yves. CAIRON, Natacha BENALI, Marie VITALI, Daniel LECUYER, Annick GAT,

### Pouvoirs :

JM POUWELS à Y. CAIRON

D. Maire à D ; ANCEY

P. POUDEVIGNE à P. VERHNES

Absent excusé : Lydie AMEVETI

MEMBRES EN EXERCICE : 19

MEMBRES PRESENTS : 15

POUVOIR : 3

Secrétaire de séance : Marc MUSCAT

## **DEL 02-2023 : PRESENTATION DE L'ETAT ANNUEL DES INDEMNITES DES ELUS**

Le nouvel article L. 2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable aux communes, et le nouvel article L. 5211-12-1 du CGCT pour les EPCI à fiscalité propre, mentionnent que doivent être présentées les indemnités de toute nature (...) au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en tant qu' élu local :

- en tant qu' élu en leur sein,
- au sein de tout syndicat mixte ou pôle métropolitain,
- au sein de toute société d' économie mixte/ société publique locale,

Cette obligation a été introduite par la loi Engagement et Proximité (article 93 de la loi n°2020-1461 du 27 décembre 2020).

L'état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune (article L. 2123-24-1-1 du CGCT)

Cet état n'est pas soumis au vote ;



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU VAUCLUSE  
COMMUNE DE JONQUERETTES

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2023

Envoyé en préfecture le 04/04/2023  
Reçu en préfecture le 04/04/2023  
Publié le  
ID : 084-218400554-20230323-02202311-DE



**DEL 02-2023**

Les montants indiqués sont des montants bruts.

	Commune	Grand Avignon	SIDOMRA	CDG84
D. Bellegarde	1599,74	2125,48	/	
D. Ancey	797.05	/	727.32	427
G. Chazal	664.61	/	/	
P. Verhnes	664.61	/	/	
Y. Cairon	664.61	/	/	
L. Amevet	664.61	/	/	
M. Muscat	201.27	/	/	
A. Gat	201.27	/	/	
D. Lecuyer	201.27	/	/	
D. Maire	201.27	/	/	
JM Pouwels	201.27	/	/	

Le Conseil municipal, après ouï Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses
- **DONNE** pouvoir au Maire de faire toutes les écritures correspondantes

Pour	Contre	Abstention
18	/	/

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

Secrétaire de séance  
Marc MUSCAT

Le Maire

Le Maire,  
Daniel BELLEGARDE



*Certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture et sa publication*

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

**DEL 2023**